

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE  
Procès-verbal du conseil municipal  
Du mardi 27 février 2024 à 20h30**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : SAURIN Gérard, TARIS Joël, CELERIER Frédéric, PEYROUNY Sandrine, MELOTTI Marc, BONNET Nicole, BERTAUX Audric, NAUDET Julie, RIDOIN Stéphane, GARCIA Émilie, CHAUMARD Laetitia, NOUGEIN Marine, PRIGENT Jacky, BONHOMME Régis.

**POUVOIRS** : - DELAGE Sandra à BONNET Nicole  
- COUDERC Vanessa à CHAUMARD Laetitia

**ABSENTS EXCUSÉS** : REGONESI Benjamin, ZAUZERE Maïté, QUEVAL Gérard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h35.  
Monsieur Marc Melotti est désigné secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2024**

Aucune demande de modification n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 est adopté à l'unanimité

**2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre des délégations visées à l'article L.2122-22 du CGCT

### **3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES DE LA CITÉ** **TRANCHE 3**

Monsieur le Maire explique que lors de la Commission d'Appel d'Offre relative au marché de voirie en relation avec la tranche 3 de la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées (Impasse et avenue de la République). Quatre entreprises ont répondu.

Les offres sont détaillées dans un tableau d'analyses remis en séance.

Elles se situent entre 275 337,30 Euros TTC et 234 521 Euros TTC.

Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission et se prononce pour l'entreprise la moins disante.

La Société EUROVIA est retenue pour un montant de 195 434,50 Euros HT soit 234 521,52 Euros TTC.

Monsieur le Maire rencontrera très prochainement l'entreprise retenue.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité

### **4. INFORMATIONS DU MAIRE**

- Un professionnel du secteur médico-social souhaite s'installer sur la commune. Il a été aidé dans sa recherche de local et devrait s'installer prochainement.
- Une opticienne également rencontrée par la M. le Maire devrait ouvrir un commerce au sein du centre commercial.
- Les travaux nécessaires à la réfection du plancher de la salle des fêtes devraient avoir lieu du 04 mars au 04 juin 2024. Monsieur le Maire conscient de la gêne occasionnée pour la vie associative propose la mise à disposition d'une salle louée au château Beauséjour. Cette solution a déjà été expérimentés. Monsieur BOURGINE a donné un accord de principe, mais il sera nécessaire de passer une convention.  
*Pas d'opposition pour passer un accord pour le projet et la convention.*
- Suite à des questions formulées sur le déroulement des travaux, monsieur le Maire rappelle qu'un compromis carrelage/parquet devrait être réalisé, mais que des adaptations seront peut-être nécessaires quand le plancher existant aura été retiré et que l'état exhaustif aura pu être réalisé.
- La convention relative à la formation des élus négociée jusqu'alors de manières forfaitaires nécessitera dorénavant un engagement nominatif de chacun des élus qui souhaitent suivre une formation.
- Monsieur le Maire et Sandrine Peyrouny recevront des élus d'un autre territoire désireux de s'engager dans un même projet.
- Un courrier avait été envoyé à Monsieur Jean-Luc LAFORCE son autrice souhaitait des précisions car elle n'avait jamais reçu de réponse. Celle-ci souhaitait qu'un lieu public soit nommé « YVES MAROIS » lors de la procédure d'adressage. Celui-ci étant aujourd'hui réalisée, la demande est ajournée.

- Madame la Députée Pascale MARTIN sollicite la municipalité afin que celle-ci se prononce en faveur d'un « Cessez le Feu » en Palestine et qu'elle se manifeste en accrochant une banderole.  
*Après concertation le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

## 5. QUESTIONS DIVERSES

- Un point sur les finances de la communauté de commune a été fait.

Des changements sont nécessaires, les compétences nombreuses posent la question de reprise sous gestion communale revendiquées par certaines communes alors que d'autres compétences comme l'assainissement sont à l'étude.

Si aucune solution n'est décidée par l'assemblée communautaire les investissements et le fonctionnement s'en trouveront limités.

En ce qui concerne les conséquences de la prise en compétence « assainissement » il est rappelé par Monsieur le Maire, le choix de la commune de Saint-Léon-sur-L'Isle était de rejoindre la RDE afin de limiter les augmentations de prix.

Monsieur MELOTTI rappelle les études réalisées par l'ATD afin d'aider les communes à se décider.

La substitution de la CCVIS dans la compétence assainissement obligera à la désignation de représentants de la communauté de commune au RDE.

Nous demanderons que ceux-ci soient choisis après proposition de la commune.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h24.

Le secrétaire de séance

Monsieur Marc MELOTTI



